

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2012

---

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 48 (2ème Rect)

présenté par

M. Tardy, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Cherpion, M. Le Fur, M. Sermier et M. Teissier

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 44 par les mots :

« ou dans les départements et les collectivités d'outre-mer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension de la possibilité de dérogation pour les jeunes de niveau supérieur au baccalauréat serait très pertinente pour l'outre-mer.